

# Commune de BOUJAN-SUR-LIBRON



**Demande Examen au cas par cas préalable  
à la réalisation d'une étude d'impact**



**ANNEXES OBLIGATOIRES**



# SOMMAIRE

---

- 1 **Annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée**
  
- 2 **Extrait des Orientations d'Aménagement et de Programmation du PLU – Document opposable depuis septembre 2013 :**
  - Le contexte : photos et vue aérienne
  - La nature du sol et les enjeux environnementaux :
    - photos et plan de la physionomie des habitats
  - Les orientations d'Aménagement du quartier durable :
    - nombre et type de logements, aspect et traitement architectural
  - Prescriptions :
    - objectifs généraux
    - aspect énergétique
    - gestion écologique des eaux
    - gestion des déchets
    - énergies renouvelables
    - ...
  - Plan de l'OAP
  - Tableau de la programmation du secteur
  
- 3 **Annexe 6 : Analyse des enjeux écologiques et impacts attendus sur la faune et la flore**

Etude établie par le *CBE Cabinet BARBANSON Environnement*



## Orientation d'Aménagement et de Programmation du secteur AU1

### Contexte

Les prises de vue













### Nature du sol

Le site est entièrement composé de vignes. On note la présence d'arbre en bordure de la limite communale. De plus, un fossé coupe la zone perpendiculairement.

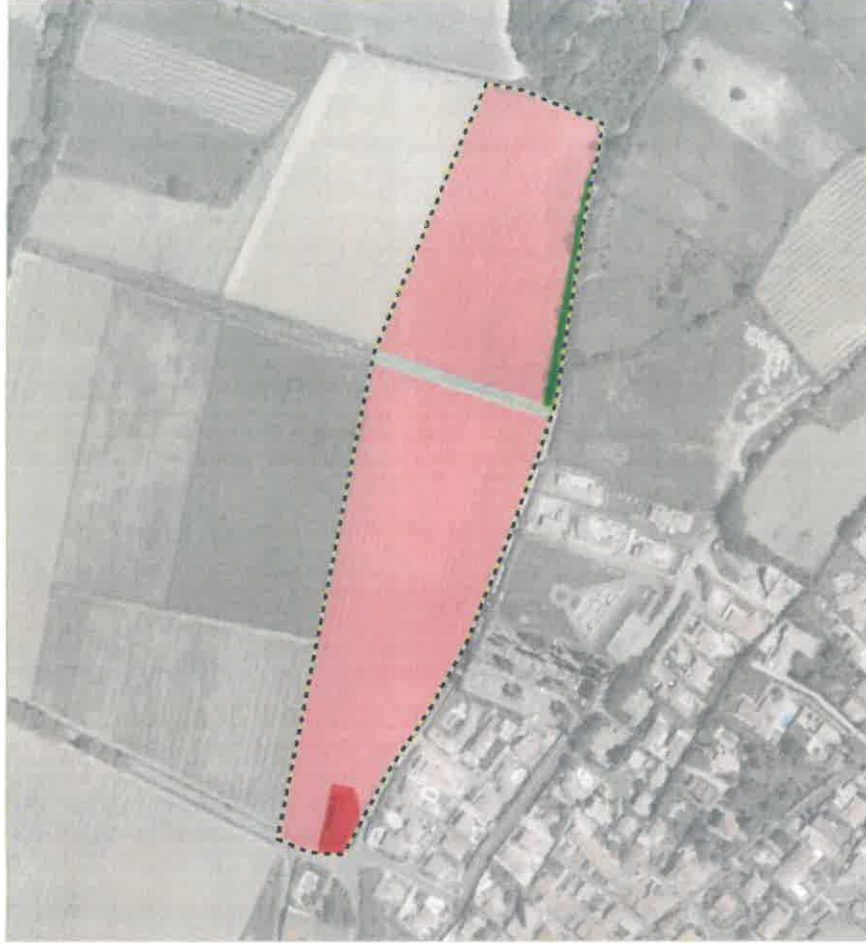
Il s'agit de l'exutoire du bassin de rétention. Il s'agit de terre à bonne valeur agronomique en raison d'une capacité de rétention importante



### Les enjeux environnementaux

Le site n'est pas concerné par un site « natura 2000 » ou une ZNIEFF. A proximité, on relève la ripisylves du Libron. De plus, le site est bordé d'arbres intéressants notamment d'un grand chêne marquant la limite communale.

Une expertise écologique a été menée sur ce secteur : elle est annexée au rapport de présentation du PLU. Elle a dégagé un enjeu au niveau de la vasque servant d'habitat de reproduction pour plusieurs espèces d'amphibiens et le fossé qui rend cette dernière fonctionnelle.



Physionomie des habitats  
 Haie d'arbustes : chênes blancs... [84.1 x 41.714]  
 Fossé : Frêne mésophile ancienne [34.36]  
 Vignoble mitensif [23.212]  
 Zone artificialisée : bâtis et zones rudérales attenantes [8]

Zone d'étude

Service de l'Urbanisme et de l'Aménagement  
 10000 Libron  
 03 44 22 11 11

0 100 200  
 Mètres



## Les Orientations d'Aménagement du quartier durable

### NOMBRE ET TYPE DE LOGEMENTS

- Si les futures maisons sont en ordre discontinu, il faut une largeur minimale d'environ 12 m. Elles devront pouvoir être mitoyenne afin d'économiser l'espace constructible.
- Si les maisons sont en bande, il faut une largeur minimale d'environ 9 m.
- La zone peut également contenir des logements collectifs. Cela permettrait de réaliser des logements locatifs (aidés ou non).
- La zone devra comporter obligatoirement 25 % minimum de logements sociaux.
- La mixité des formes bâties permettra une mixité sociale et une économie de l'espace conformément aux exigences des lois SRU, UH et Grenelle.
- Il n'est pas exclu de mixer des logements collectifs et des logements individuels.

### ASPECT ET TRAITEMENT ARCHITECTURAL

Les bâtiments pourront s'implanter en bande le long de la voie créée. Ce nouveau front bâti finalisera la nouvelle façade urbaine nord de Boujan sur Libron car le reste du territoire est inondable. Une attention particulière devra être portée à la perception des futures constructions depuis la plaine du Libron.

L'opération d'aménagement devra par conséquent offrir une structuration paysagère et architecturale forte qui participera au renforcement de la façade du village, et à créer une limite d'urbanisation clairement définie.

Éviter des styles disparates pour permettre une homogénéité. Si les constructions sont des projets individuels, il faut éviter la juxtaposition de styles traditionnels et contemporains.

Toutefois, le secteur étant situé sur le versant nord de la plaine du Libron, les constructions devront pouvoir s'orienter en direction de l'ouest et du sud afin de bénéficier d'un maximum d'ensoleillement et une vue sur le village.

En raison de la forme allongée de la zone, l'aménagement de toit terrasses sur le garage permettrait de bénéficier d'un espace extérieur ensoleillé et préservé du vent du nord.

Les jardins familiaux pourront constituer une interface entre la ville et l'espace agricole de la vallée du Libron ; une forme d'usage compatible avec le caractère inondable de la zone.



## **VERS UN QUARTIER DURABLE**

L'extension urbaine prendra en compte les contraintes environnementales (orientation, exposition au bruit, au vent...) pour offrir à la population un cadre de vie de qualité. La construction du Quartier vise à la fois des économies d'énergie et de matériaux, une meilleure gestion de l'eau, une mobilité diversifiée douce, une meilleure qualité de vie faisant la part belle à la nature en ville. Cet espace de vie - lieu de socialisation et d'échange - doit permettre l'émergence et la promotion de modes de vie durables, plus équitables.

Le quartier peut être un levier important caractérisé par la mixité sociale et fonctionnelle entraînant l'adéquation avec la demande et les enjeux locaux. La proposition de modèles alternatifs pour impulser une modification des comportements et de mode de vie est une clé d'entrée majeure dans le développement durable.

### **OBJECTIFS GÉNÉRAUX :**

- » **Développer l'offre de logements en particulier en termes de logement locatif social,**
- » **Intégrer les exigences Haute qualité environnementale H.Q.E. et Bâtiments Basse Consommation B.B.C. dans une approche environnementale de l'urbanisme (AEU),**
- » **Prévoir la localisation du programme d'habitat en rapport avec le système de transport en commun, ce qui permettra de mieux contenir la place de l'automobile, et l'articuler aux équipements publics et au maillage de déplacements doux,**
- » **Associer les riverains, les (futurs) habitants,**
- » **Promouvoir un quartier bien inséré dans son environnement naturel et le paysage agricole,**
- » **Promouvoir des circuits-courts en lien avec les producteurs locaux,**
- » **Création de jardins partagés.**





## PRESRIPTIONS EDICTEES PAR L'ORIENTATION D'AMENAGEMENT

### La sobriété énergétique,

L'orientation des bâtiments doit être judicieusement réfléchie dans le but de tirer parti de l'ensoleillement passif, de profiter de la circulation de l'air et d'éviter les ombres portées. Les bâtiments, très bien isolés, devront répondre à de faibles besoins énergétiques, via des sources d'énergies renouvelables (solaire, géothermie, éolien, réseau de chaleur). Les systèmes de chauffage collectifs seront développés dans la mesure du possible. L'éclairage public sera, quant à lui, optimisé.

### La gestion écologique des eaux

Les eaux pluviales feront l'objet d'un traitement alternatif : elles seront récupérées et stockées, puis réutilisées pour des usages extérieurs (arrosage) ou intérieurs non alimentaires (toilettes, lave-linge). Lorsque l'eau n'est pas récupérée, de vastes espaces paysagers seront prévus dans le quartier afin de favoriser l'infiltration directement sur place, au plus proche du cycle naturel de l'eau, et ainsi réduire les débits rejetés au réseau.

### Réduire et trier les déchets

La mise à disposition d'emplacements réservés dans les immeubles et/ou les espaces publics favorise le tri sélectif des déchets. Cette mesure nécessite une sensibilisation des habitants et usagers. La réduction des quantités de déchets et leur tri sont aussi un enjeu fort dans la gestion des chantiers.

### Valoriser les déchets à la source grâce au recyclage

Le compostage des déchets organiques en pied d'immeuble permet de réduire la quantité de déchets collectés et de les valoriser sous forme de terreau. Grâce à ces procédés, les déchets sont transformés en matière première utilisable pour fertiliser les sols ou pour alimenter en biogaz des chaudières, des cuisinières, des véhicules collectifs au gaz.

### Construire des bâtiments économes en énergie et en ressources

L'organisation des façades et des bâtiments doit tirer profit des orientations : utilisation de l'énergie passive (et gratuite) du soleil par de larges ouvertures au sud, et protection au nord grâce à de petites ouvertures. Le coût de l'énergie achetée en est réduit d'autant. Les logements traversants ou à double exposition seront privilégiés pour leur confort (ensoleillement, ventilation naturelle, vues...). L'isolation des logements est renforcée. Ils atteignent ainsi des performances énergétiques fortes et doivent viser d'ores et déjà au minimum le label « Bâtiment basse consommation » (BBC) qui sera la norme en 2012. La réduction des consommations d'eau par des systèmes hydro-économes et la réutilisation de l'eau de pluie sont aussi recherchées. Un affichage des consommations permet de sensibiliser les habitants du logement à l'intérêt des économies d'eau et d'énergie.

### Vers des bâtiments producteurs d'énergie grâce aux énergies renouvelables

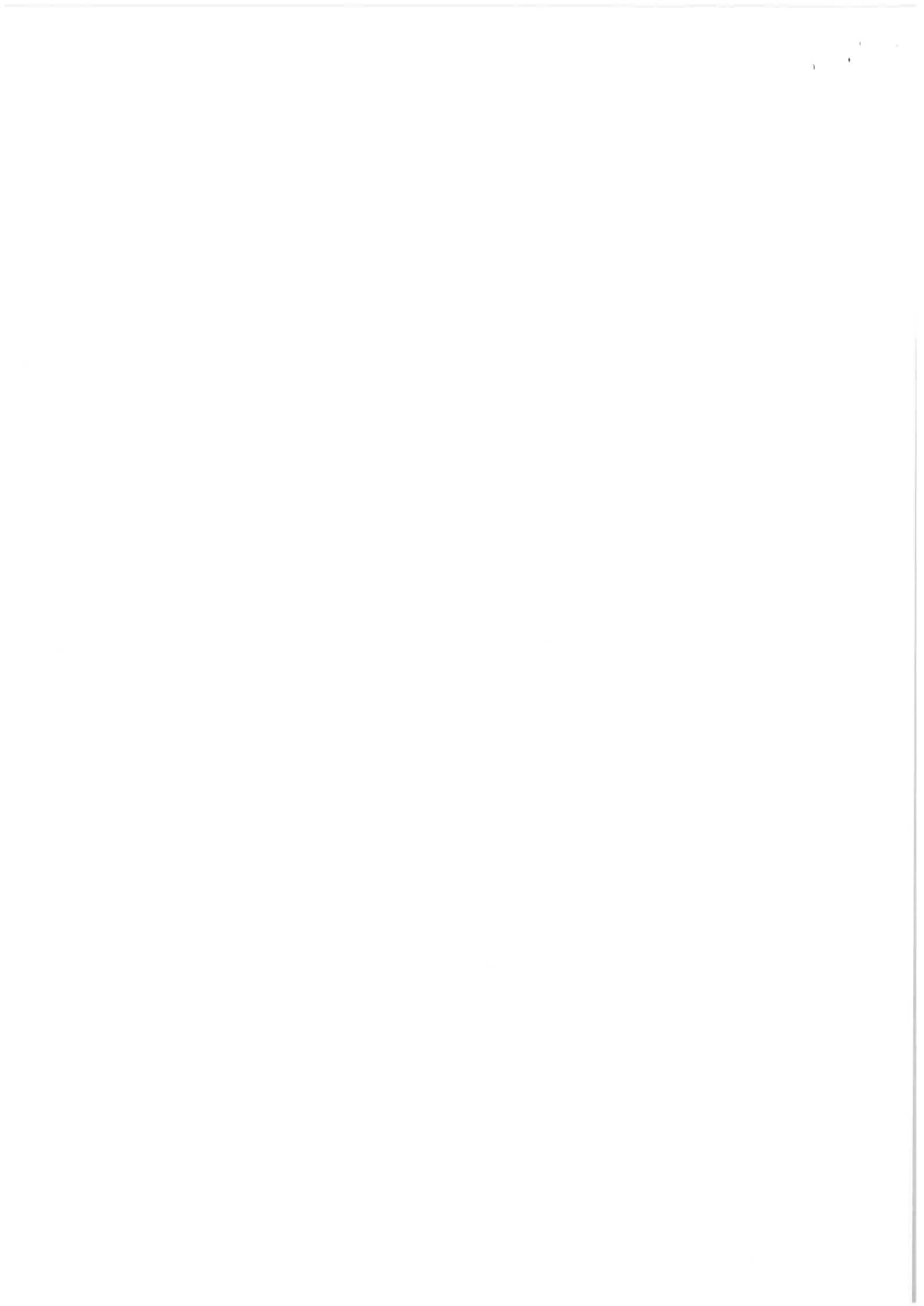
Les bâtiments très sobres en énergie doivent couvrir leurs besoins prioritairement, ou exclusivement, via les énergies renouvelables (solaire, bois ou biomasse, géothermie, éolien). Certains bâtiments expérimentaux, dits « passifs » ou à « énergie positive », produisent autant ou plus d'énergie qu'ils n'en consomment grâce à une isolation renforcée et au surdimensionnement des installations de production d'énergie.

### Construire de manière saine et respectueuse de la planète

Les aménagements et les constructions intègrent de préférence des matériaux respectueux de la santé des ouvriers et des futurs occupants, et à l'impact réduit sur l'environnement (« éco-matériaux », matériaux recyclés, issus du site, d'origine, renouvelable ...) et de provenance locale. La ventilation, très performante, permet en outre d'assurer une bonne qualité de l'air intérieur.

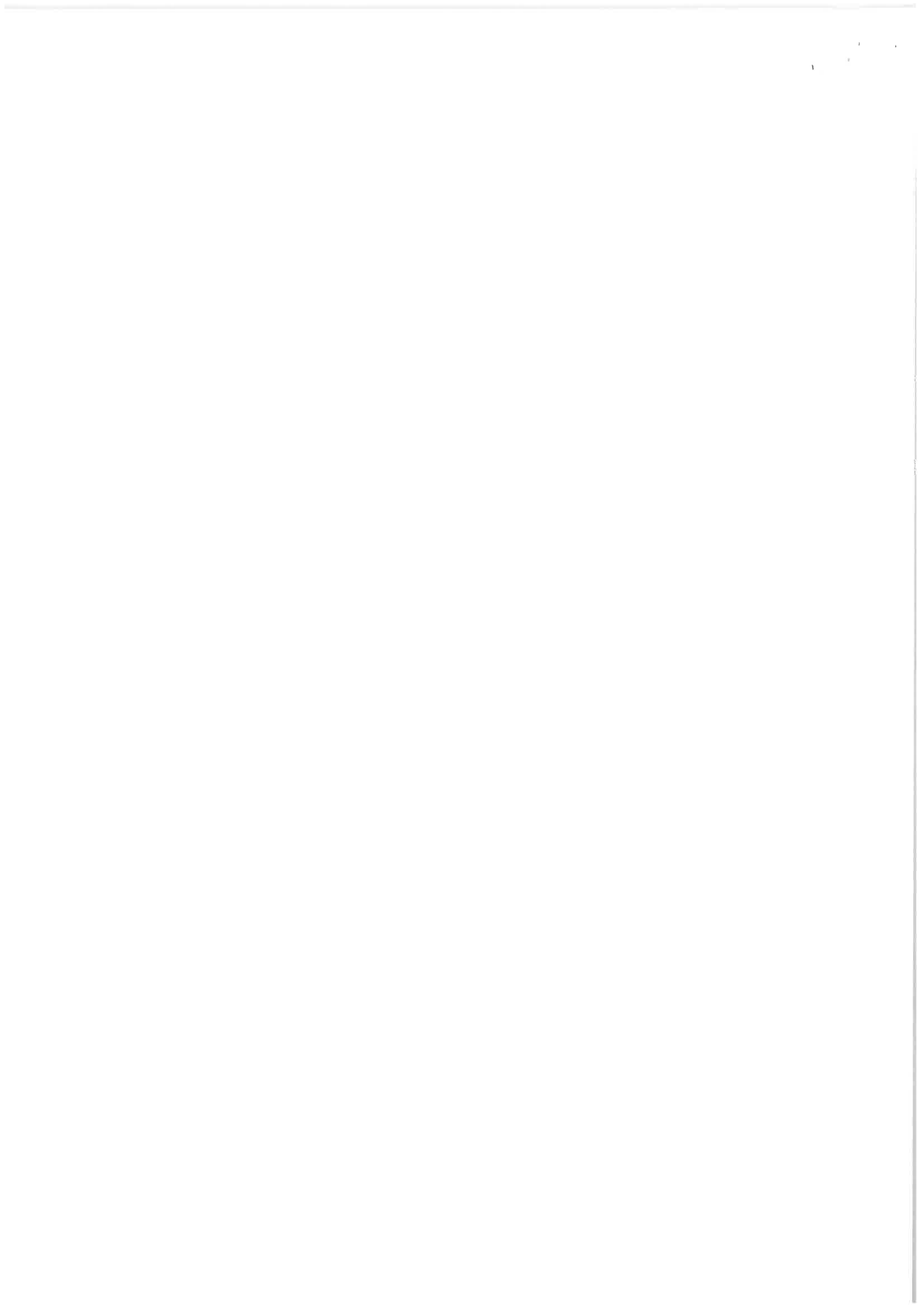






Programmation

Programmation du secteur AU1		Nombre d'habitants estimé
surface	3.1 ha	*
70 % = surface cessible potentielle	2.2 ha	*
Nombre de logement potentiel	130 logements	325
Densité (nombre de logements minimum / surface cessible potentielle)	Densité minimale de 33 log / ha sur l'ensemble du secteur Variable : en cas de logement collectif en R+2 ou de logement individuel (moyenne de 60 log / ha)	
Dont 25 % minimum de logements sociaux	Soit 33 logements environ	83



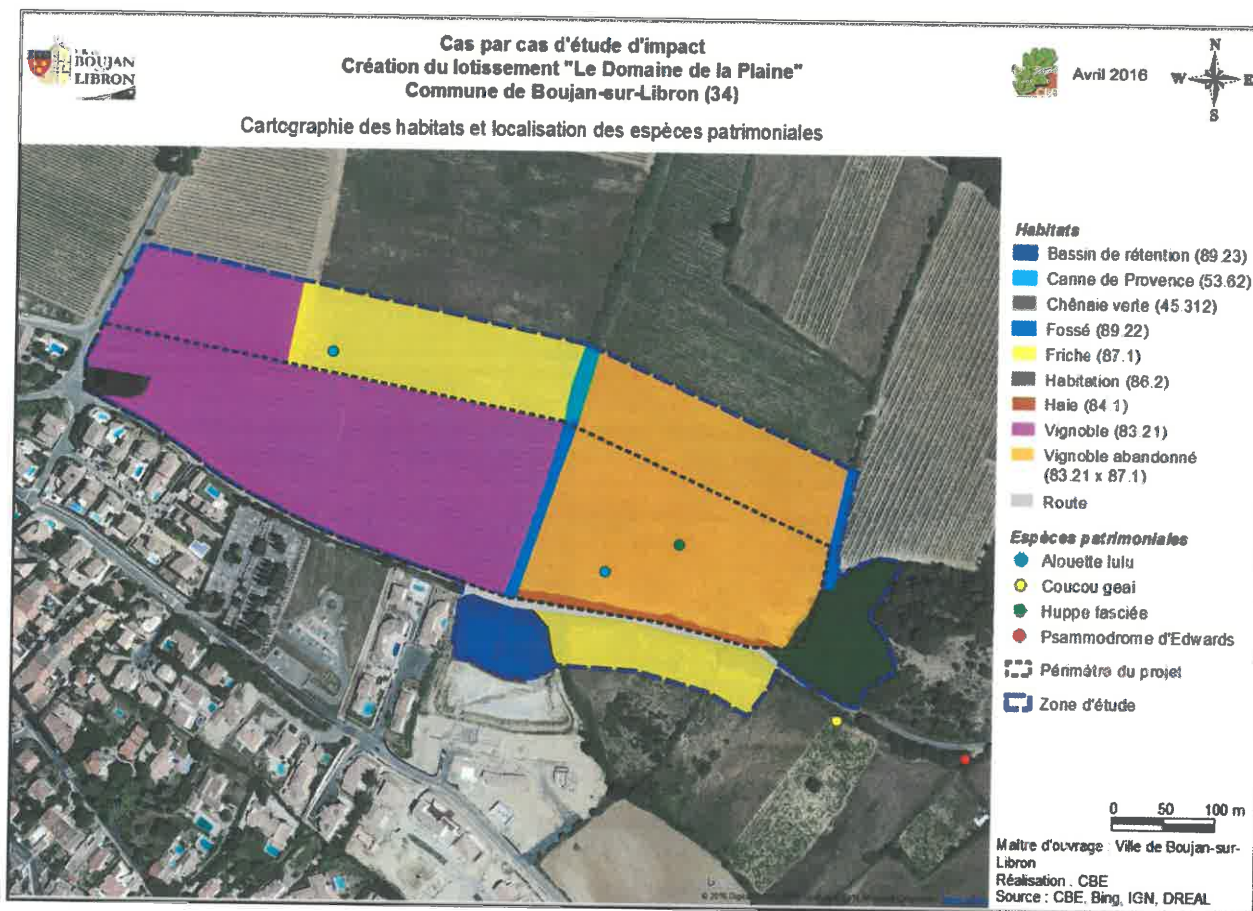


## Annexe 6



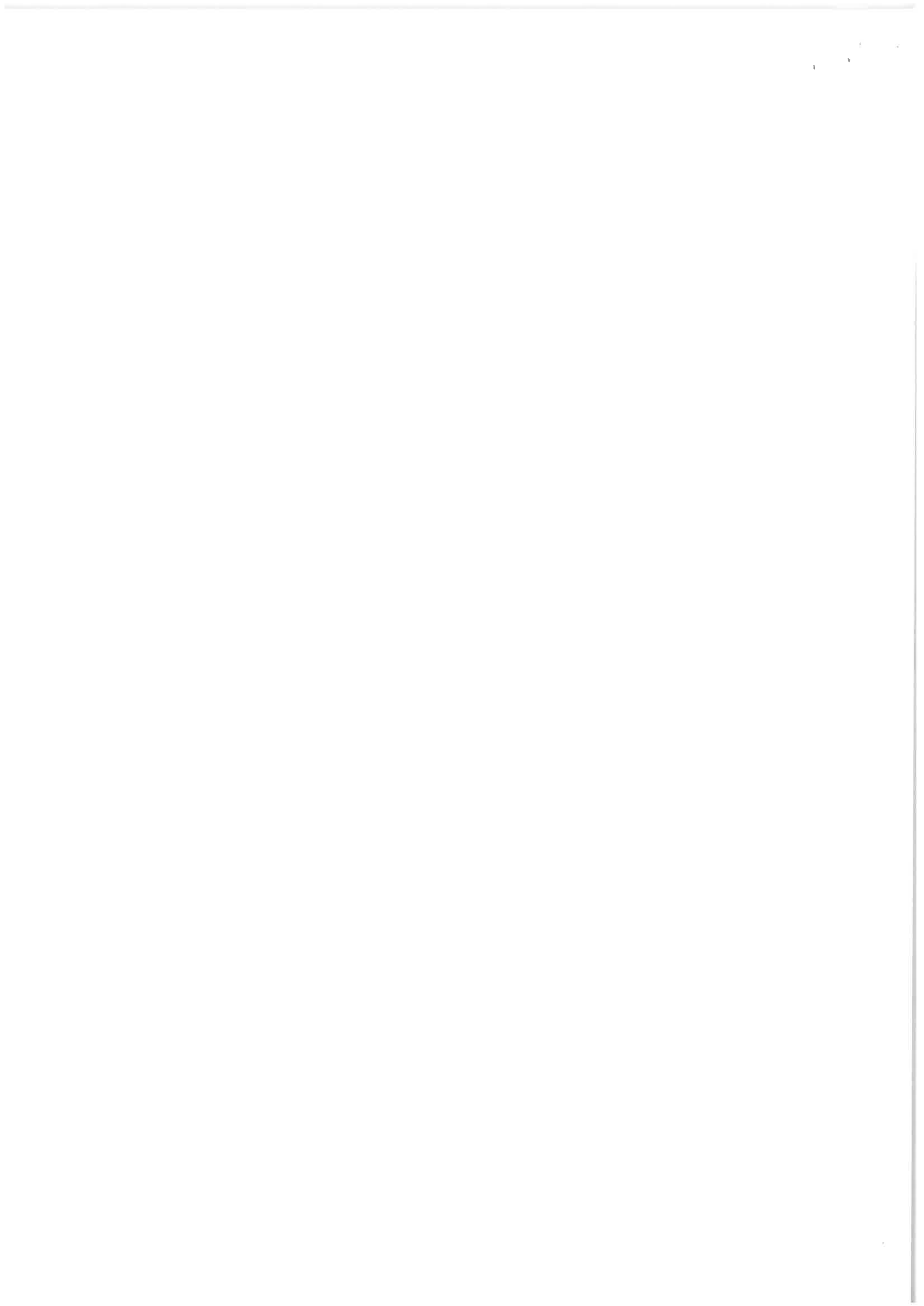
CBE S.A.R.L.  
Cabinet Barbanson Environnement  
176 Avenue de la Royale  
Zone Artisanale "Les Cousteliers"  
34160 CASTRIES  
Tel : 04.99.63.01.84 / Fax : 04.99.23.06.15  
cbe@barbanson-environnement.fr

### Analyse des enjeux écologiques et impacts attendus sur la faune et la flore



Carte 1 : cartographie des habitats et localisation d'espèces patrimoniales

Le projet engendrera la destruction de 5,5 ha de milieux agricoles : vignobles peu intensifs (83.21), un vignoble abandonné (83.21 x 87.1), une friche (87.1) et un fossé (89.22). Ces milieux peuvent être utilisés par un cortège d'espèces assez diversifié. Les espèces floristiques et faunistiques observées et attendues restent, cependant, globalement communes à très communes localement et non particulièrement menacées. A noter toutefois la présence d'une plante messicole peu commune, le Fumeterre en épi *Platycapnos spicata*. Cette espèce, associée à une certaine diversité floristique atteste le caractère extensif des vignobles inventoriés. Le vignoble concerné par le projet est par ailleurs susceptible d'être utilisé comme site de reproduction par l'Alouette lulu *Lullula arborea* (plusieurs contacts sur zone). D'autres parts, il peut servir de secteur d'alimentation pour d'autres espèces d'oiseaux patrimoniaux se reproduisant à proximité (Coucou geai *Clamator glandarius* et Huppe fasciée *Upupa epops* notamment).



Signalons que les friches d'intérêt pour l'alimentation de ces espèces sont relativement fréquentes localement. Seuls des enjeux faibles sont attribués à ces milieux agricoles.

Le **talus** matérialisant la limite sud du projet (bord du chemin communal) présente ponctuellement des murets apparents pouvant être utilisés par des reptiles communs tels que la Couleuvre de Montpellier *Malpolon monspessulanus* et le Lézard des murailles *Podarcis muralis*. Le vignoble, pourvu d'une végétation herbacée assez riche et donc d'une biomasse entomique importante, constituerait alors une zone de chasse d'intérêt pour ces reptiles.

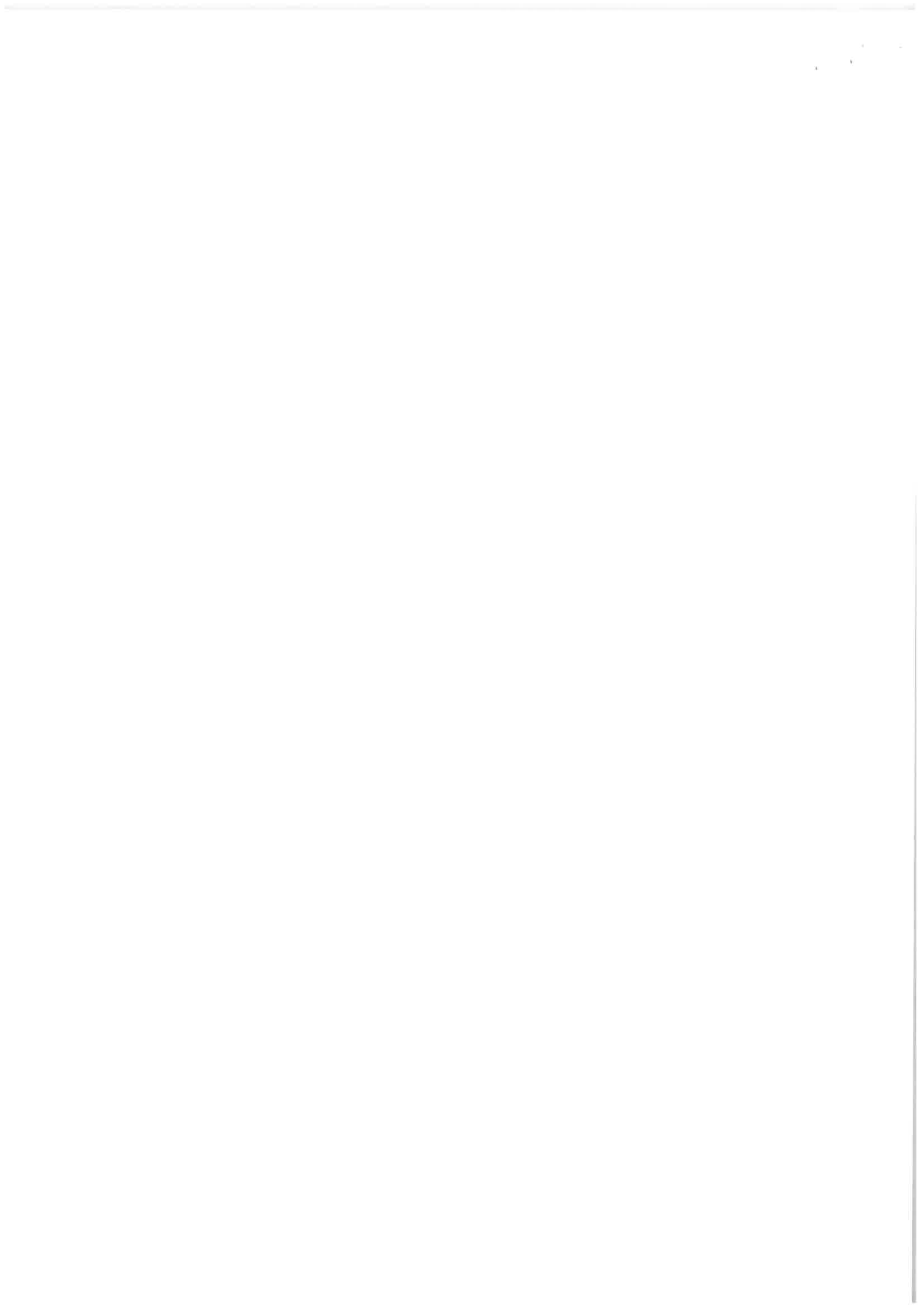
Deux **linéaires arbustifs** à arborés sont présents sur l'emprise du projet. Le premier traverse le projet en son centre selon un axe nord-sud et est essentiellement composé de ronciers (considéré comme fossé dans la carte d'habitat précédente). Le second longe le chemin communal en bordure sud, cartographié en haie (84.1). Il possède quelques essences arborées (Frêne à feuilles étroites par exemple) mais est surtout dominé par des essences arbustives. Ces linéaires peuvent être le siège de la reproduction et peuvent servir de refuge pour des espèces animales communes, notamment d'oiseaux (Fauvette mélanocéphale, Rossignol philomèle...) et de reptiles (Lézard vert...).

Le linéaire arbustif central longe un **fossé** (89.22) temporairement en eau (uniquement après les fortes pluies) dans lequel se reproduisent quelques espèces d'amphibiens communes et peu menacées (Crapaud calamite *Bufo calamita* et Pélodyte ponctué *Pelodytes punctatus*, données EcoMed 2013). Ce fossé se prolonge au nord par une formation dense de Canne de Provence *Arundo donax*. Au sud de celui-ci se trouve un grand bassin de rétention (89.23), à sec lors de nos inventaires mais qui pourrait être utilisé par quelques amphibiens communs lors de la reproduction (observation d'un Crapaud commun *Bufo bufo* et d'une Grenouille « verte » *Pelophylax sp.*). Sur ces éléments, seules des espèces communes sont attendues ce qui prévaut un enjeu faible à ces éléments.

Un **boisement de Chêne vert** est présent à l'est du projet. Il s'agit d'un boisement peu typique du fait de la présence d'espèces arborées méso à hygrophiles (Frêne à feuilles étroites *Fraxinus angustifolia*, Peuplier blanc *Populus alba* et Ormeau *Ulmus minor*) dans les parties basses et de Pin d'Alep *Pinus halepensis* dans les parties hautes. Cet habitat reste toutefois globalement rattaché à l'habitat d'intérêt communautaire 9340 « Forêts à *Quercus ilex* et *Quercus rotundifolia* » du fait de la bonne représentation d'espèces caractéristiques (Chêne vert *Quercus ilex*, Viorne Tin *Viburnum tinus*, Rouvet *Osyris alba*, Salsepareille *Smilax aspera*) et de la dominance du Chêne vert. Ce boisement revêt un enjeu de conservation écologique modéré. Il peut être utilisé par plusieurs espèces patrimoniales d'oiseaux lors de la reproduction, et notamment par le Coucou geai et la Huppe fasciée, observés à proximité. Un enjeu modéré peut être attribué à cet habitat.

Notons l'observation en périphérie est de ce boisement d'une espèce de reptile à enjeu de conservation modéré localement : le Psammodrome d'Edwards *Psammodromus edwardsianus*. Cette espèce est typique des pelouses sèches et garrigues et n'est pas attendue au niveau de la zone de projet. Il est, en revanche, attendu au sein de la friche sèche présente, en surplomb, au sud du projet.

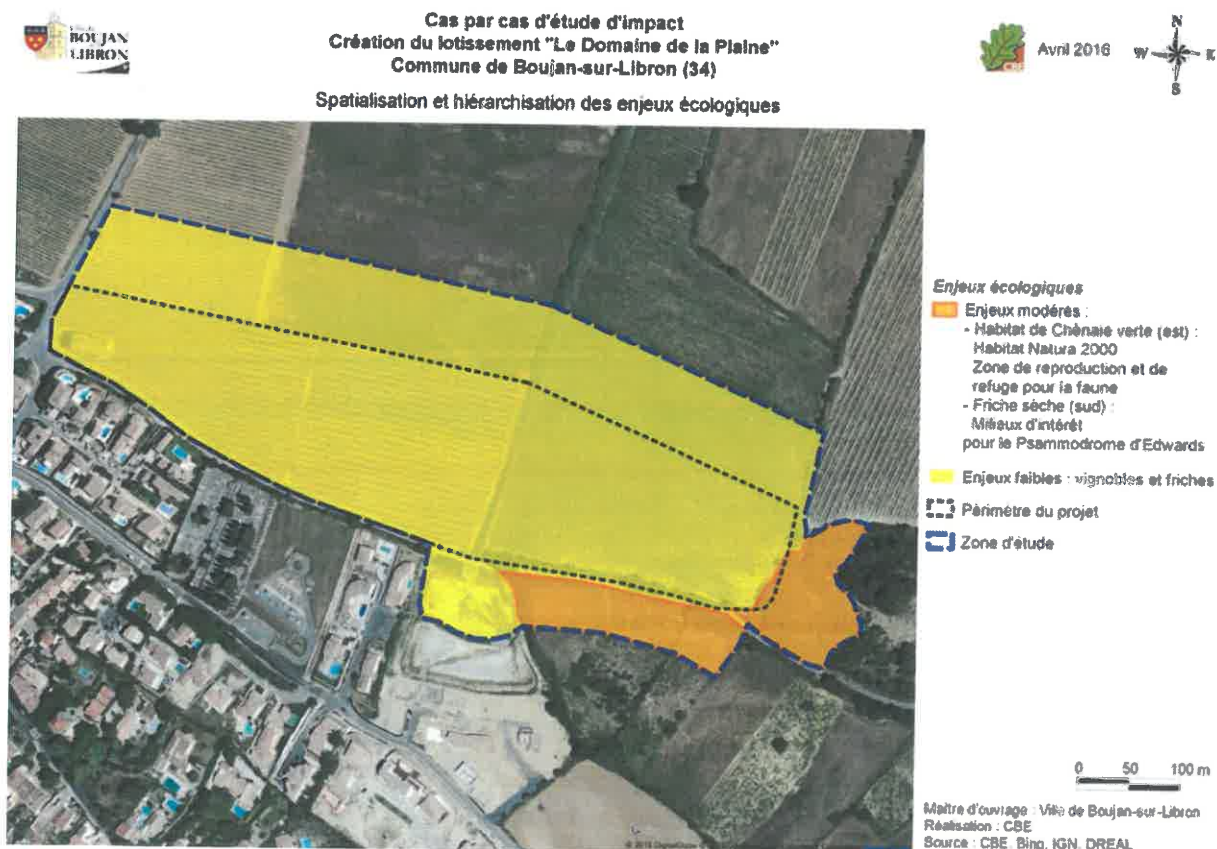
Si les milieux paraissent de premier abord d'assez faible intérêt pour la biodiversité, ils n'en sont pas, pour autant, inintéressants. Leur destruction pourrait alors conduire à des impacts sur la faune. Outre la destruction d'habitat d'espèces (ces espèces étant toutes à enjeu faible, cet impact est également jugé faible car ces espèces peuvent trouver



d'autres milieux favorables aux alentours, y compris dans les jardins privés), il existe un risque important de destruction d'individus d'espèces patrimoniales et protégées si les travaux de terrassement sont réalisés entre novembre et août inclus. Cela correspond à la période hivernale, où les reptiles et amphibiens sont très sensibles car en léthargie, et à la période de reproduction où reptiles, amphibiens et oiseaux sont particulièrement vulnérables (groupes les plus susceptibles de se reproduire sur l'emprise du projet ou ses abords immédiats). C'est pourquoi il convient de **réaliser les travaux de terrassement entre le début du mois de septembre et la fin du mois de novembre**.

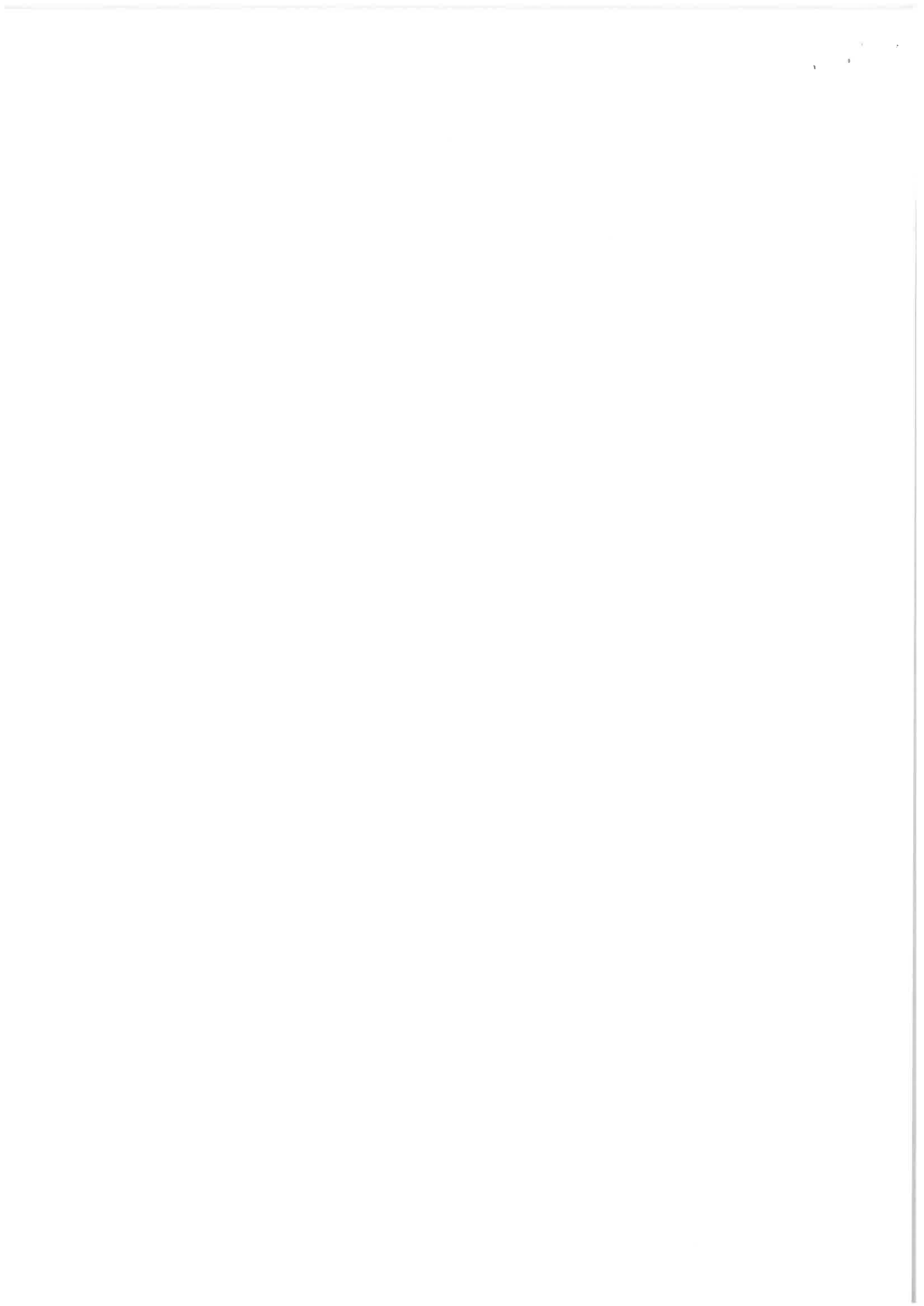
Comme mentionné dans le rapport de présentation du PLU de la commune (Révision générale, BETU 2013) suite aux conclusions de l'expertise écologique menée par le bureau d'études EcoMed, il pourrait être intéressant de **conserver les linéaires arbustifs/arborés** ainsi que les fossés. Même si ces éléments paysagers ne représentent pas d'enjeu particulier (enjeu faible), ils sont le siège de la reproduction et servent de refuge pour plusieurs espèces de faune commune, mais pour la plupart protégées (amphibiens, reptiles ou oiseaux). Ces éléments peuvent, par ailleurs, servir de corridor de déplacement pour certaines espèces (exemple des amphibiens se reproduisant au sein des bassins de rétention au sud ainsi que dans la rivière *Le Libron* au nord). Ces espaces naturels pourraient être valorisés en tant que tels dans le projet d'aménagement, ainsi qu'à la faveur des jardins familiaux prévus sur le projet.

La carte suivante synthétise les enjeux écologiques sur la zone étudiée.



Carte 2 : hiérarchisation des enjeux écologiques sur la zone étudiée

Sur la base des préconisations énoncées, il ne ressort que des impacts résiduels faibles à très faible sur les milieux naturels.

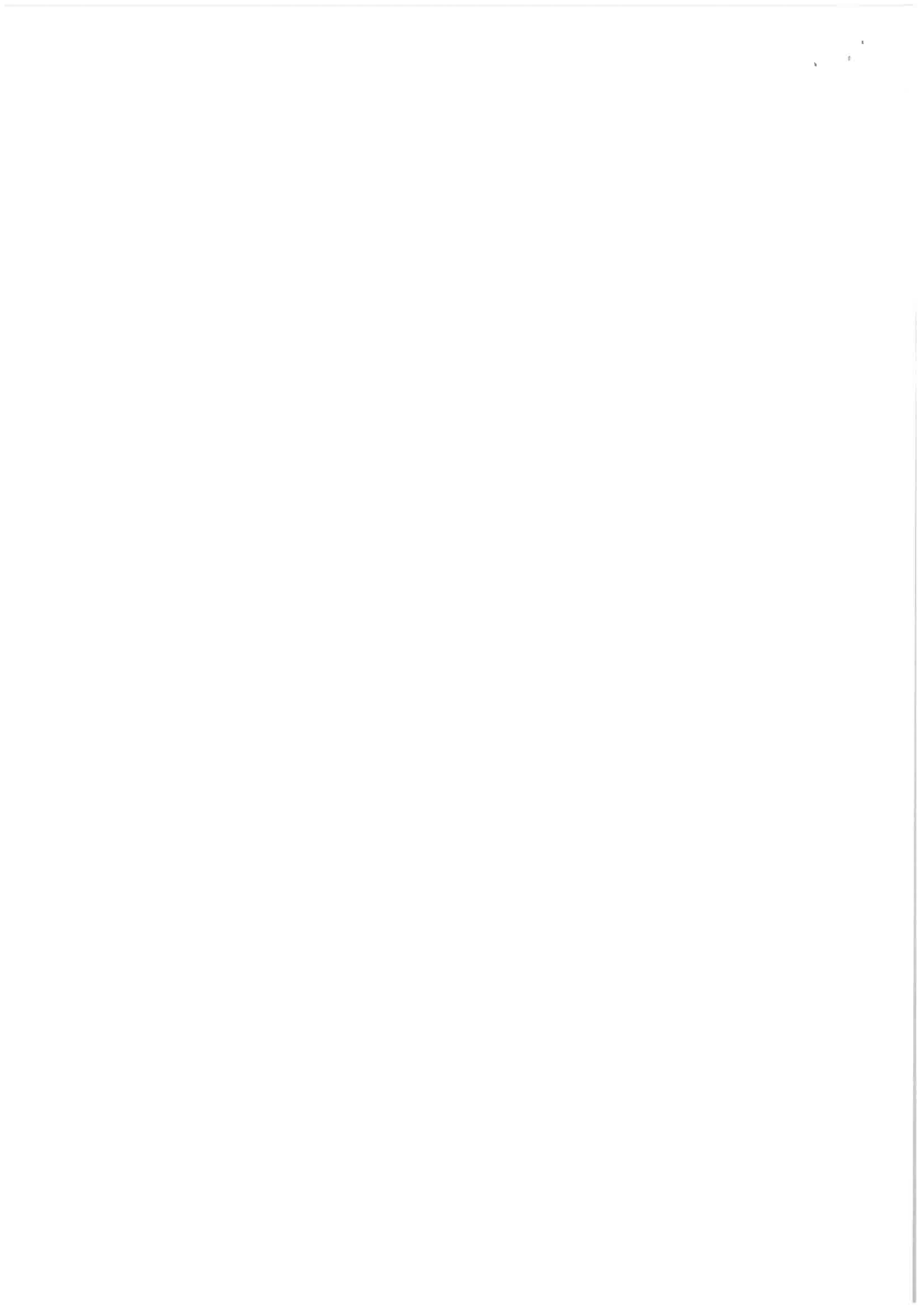




### Liste des espèces observées au sein de la zone d'étude.

Liste des plantes relevées au sein de la zone d'étude le 29 mars 2016 : 60 espèces.

Nom scientifique (taxref v4)	Nom commun	Rareté*
<i>Allium vineale</i> L., 1753	Ail des vignes	C
<i>Asparagus acutifolius</i> L., 1753	Asperge sauvage, Asperge à feuilles aiguës	TC
<i>Avena barbata</i> Pott ex Link, 1799	Avoine barbue	TC
<i>Ballota nigra</i> subsp. <i>meridionalis</i> (BÃ©g.) BÃ©g., 1909	Ballote fétide, Marrube noire	C
<i>Bothriochloa saccharoides</i> (Sw.) Rydb., 1931	Barbon velu	Nat
<i>Brachypodium phoenicoides</i> (L.) Roem. & Schult., 1817	Brachypode de Phénicie	TC
<i>Bryonia cretica</i> subsp. <i>dioica</i> (Jacq.) Tutin, 1968	Bryone dioïque	C
<i>Capsella bursa-pastoris</i> (L.) Medik. subsp. <i>bursa-pastoris</i>	Capselle, Bourse-à-pasteur	TC
<i>Cerastium pumilum</i> Curtis, 1777	Céraiste nain	TC
<i>Convolvulus arvensis</i> L., 1753	Liseron des champs	TC
<i>Coriaria myrtifolia</i> L., 1753	Corroyère	C
<i>Cornus sanguinea</i> L., 1753	Cornouiller sanguin	TC
<i>Coronilla valentina</i> subsp. <i>glauca</i> (L.) Batt., 1889	Coronille glauque	C
<i>Crepis sancta</i> (L.) Bornm., 1913	Crepide de nîmes, Herbe rousse	TC
<i>Crepis vesicaria</i> subsp. <i>taraxacifolia</i> (Thuill.) Thell. ex Schinz & R.Keller, 1914	Crepis à feuilles de pissenlit	TC
<i>Cynoglossum creticum</i> Mill., 1768	Cynoglosse de Crète	TC
<i>Daucus carota</i> L., 1753	Carotte commune	TC
<i>Diploxaxis erucoides</i> (L.) DC., 1821	Fausse Roquette	TC
<i>Dittrichia viscosa</i> (L.) Greuter, 1973	Inule visqueuse	TC
<i>Erigeron sumatrensis</i> Retz., 1810	Vergerette de Sumatra, Vergerette de Barcelone	TC
<i>Erodium ciconium</i> (L.) L'HÃ©r., 1789	Bec-de-cigogne	C
<i>Erodium cicutarium</i> (L.) L'HÃ©r., 1789	Bec-de-grue à feuilles de Ciguë	TC
<i>Erodium moschatum</i> (L.) L'HÃ©r., 1789	Erodium musqué	AC
<i>Euphorbia cyparissias</i> L., 1753	Euphorbe petit Cyprès	TC
<i>Foeniculum vulgare</i> Mill., 1768	Fenouil	TC
<i>Fraxinus angustifolia</i> Vahl, 1804	Frêne à feuilles étroites	TC
<i>Fumaria officinalis</i> L., 1753	Fumeterre officinale	TC
<i>Galium mollugo</i> L., 1753	Caille-lait blanc, Gaillet Mollugine	C
<i>Geranium rotundifolium</i> L., 1753	Géranium à feuilles rondes	TC
<i>Hedera helix</i> L., 1753	Lierre	TC
<i>Hordeum murinum</i> L., 1753	Orge des rats	TC
<i>Hypochaeris radicata</i> L., 1753	Porcelle radicante	TC
<i>Iris foetidissima</i> L., 1753	Iris fétide, Iris Gigot	C
<i>Jasminum fruticans</i> L., 1753	Jasmin d'été, Jasmin jaune, Jasmin ligneux	TC
<i>Lamium amplexicaule</i> L., 1753	Lamier amplexicaule	TC
<i>Lamium purpureum</i> L., 1753	Ortie pourpre	C
<i>Medicago minima</i> (L.) L., 1754	Luzerne naine	TC



Nom scientifique (taxref v4)	Nom commun	Rareté*
<i>Mercurialis annua</i> L., 1753	Mécuriale annuelle, Foirolle	TC
<i>Ornithogalum umbellatum</i> L., 1753	Dame-d'onze-heures	TC
<i>Osyris alba</i> L., 1753	Rouvet	TC
<i>Pinus halepensis</i> Mill., 1768	Pin d'Alep	TC
<i>Platycapnos spicata</i> (L.) Bernh., 1833	Fumeterre en épi	AR
<i>Poa annua</i> L., 1753	Pâturin annuel	TC
<i>Populus alba</i> L., 1753	Peuplier blanc	TC
<i>Quercus ilex</i> L., 1753	Chêne vert, Yeuse	TC
<i>Quercus pubescens</i> Willd., 1805	Chêne pubescent, Chêne blanc	TC
<i>Ranunculus ficaria</i> L., 1753	Ficaire	TC
<i>Sanguisorba minor</i> Scop., 1771	Petite Pimprenelle	C
<i>Scabiosa atropurpurea</i> var. <i>maritima</i> (L.) Fiori, 1903	Scabieuse maritime	TC
<i>Senecio vulgaris</i> L., 1753	Séneçon vulgaire	TC
<i>Setaria verticillata</i> (L.) P.Beauv., 1812	Sétaire verticillée	C
<i>Smilax aspera</i> L., 1753	Salsepareille	TC
<i>Sonchus asper</i> (L.) Hill, 1769	Laiteron rude	TC
<i>Sonchus oleraceus</i> L., 1753	Laiteron potager, Laiteron maraîcher	TC
<i>Stellaria media</i> (L.) Vill., 1789	Mouron des oiseaux	TC
<i>Ulmus minor</i> Mill., 1768	Orme champêtre, Ormeau	TC
<i>Urtica urens</i> L., 1753	Ortie brûlante	AC
<i>Veronica hederifolia</i> L., 1753	Véronique à feuilles de Lierre	C
<i>Veronica persica</i> Poir., 1808	Véronique de Perse	TC
<i>Viburnum tinus</i> L., 1753	Laurier-tin, Viome Tin	TC

**Légende du tableau :**

**\*Degré de rareté en France méditerranéenne** (rareté jugée à l'aune des exigences écologiques des espèces et de leur répartition connue en France) : TC : Très commun, C : commun, AC : assez commun, AR : assez rare, R : rare, TR : très rare, PI : individus plantés, Nat : Naturalisé.

Aucune de ces espèces n'est menacée régionalement ni nationalement et aucune ne bénéficie d'un statut de protection stricte ou d'une inscription sur la liste des espèces ZNIEFF en région.



**Liste des espèces faunistiques contactées sur la zone d'étude les 29 et 31 mars 2016**

Nom français	Nom latin	Statut de protection/ vulnérabilité
<b>Invertébrés</b>		
Flambé	<i>Iphiclides podalirius</i>	-
Mégère	<i>Lasiommata megera</i>	-
Oedipode grenadine	<i>Acrotylus insubricus</i>	-
Pieride du Chou	<i>Pieris brassicae</i>	-
Tircis	<i>Pararge aegeria</i>	-
<b>Oiseaux</b>		
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	Protégé, Directive Oiseaux
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	Protégé, Vulnérable (région)
Choucas des tours	<i>Coloeus monedula</i>	Protégé
Cisticole des joncs	<i>Cisticola juncidis</i>	Protégé
Corneille noire	<i>Corvus corone corone</i>	Chassable
Coucou geai	<i>Clamator glandarius</i>	Protégé, Quasi-menacé (région)
Étourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	Chassable
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	Protégé
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	Protégé
Fauvette mélanocéphale	<i>Sylvia melanocephala</i>	Protégé
Goéland leucophée	<i>Larus michahellis</i>	Protégé
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	Protégé
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	Protégé, Quasi-menacé (région)
Huppe fasciée	<i>Upupa epops</i>	Protégé
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	Chassable
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>	Protégé
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	Protégé
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	Protégé
Perdrix rouge	<i>Alectoris rufa</i>	Chassable
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	Chassable
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	Protégé
Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	Protégé
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	Chassable
Verdier d'Europe	<i>Chloris chloris</i>	Protégé
<b>Reptiles</b>		
Psammodrome d'Edwards	<i>Psammodromus hispanicus</i>	Protégé, Vulnérable (région)
<b>Amphibiens</b>		
Crapaud commun	<i>Bufo bufo</i>	Protégé
Grenouille verte indéterminée	<i>Pelophylax sp</i>	Protégé

